

EXPOSITION et CONCOURS PHOTO 2021-2022 UTL Lamballe

Principes de base :

Une exposition numérique permanente de photos réalisées par les adhérents sera mise en place sur le site internet de l'UTL.

Pas de thèmes imposés, mais un classement par genre :

groupe 1 : G- les **G**ens, les métiers.

groupe 2 : A - la faune, les **A**nimaux.

groupe 3 : P - les **P**aysages, la mer,

groupe 4 : F - la **F**lore, les fleurs, les plantes

groupe 5 : M - les **M**aisons, les bâtiments, les monuments, l'architecture.

groupe 6 : I - les photos **I**nsolites, l'art.

Le fonctionnement de l'exposition photo :

Les candidats envoient les photos (*récentes*) qu'ils souhaitent partager aux adhérents (maximum 2 par mois), par mail à l'UTL, uniquement à cette adresse mail :

utllamballe@gmail.com

Entre le 15 septembre 2021 et le 15 mai 2022

Indiquer lors de l'envoi : vos coordonnées : nom, téléphone, numéro d'adhérent le thème choisi, le titre de la photo, et un pseudonyme,

Un accusé de réception sera retourné aux candidats : le réclamer si ce n'est pas le cas.

Tous les deux mois, un jury interne, sélectionne les photos qui seront retenues pour l'exposition sur le site internet, des mois suivants parmi les nouvelles photos reçues et celles, non encore exposées.

A noter que :

le nombre de photos exposées simultanément sera limité à trois par candidat.

le nombre maximal de photos exposées par mois, sera de 30.

le nom des candidats n'apparaîtra pas sur le site internet.

les candidats doivent s'assurer de détenir le droit de diffuser les photos.

les candidats concèdent à l'UTL un droit d'usage des photos.

le poids des photos doit être limité à 3,5 Mo (1280 x 960 pixels)

L'exposition fonctionnera sur 8 mois (d'octobre à juin).

Le jury de pré-sélection :

Un premier jury, composé de 4/5 personnes, sélectionne tous les deux mois, les photos destinées à l'exposition.

Exposition novembre-décembre : date limite de remise des photos : 15 octobre

Exposition janvier-février : date limite de remise de photos : 15 décembre.

Exposition mars-avril : date limite de remise des photos : 15 février.

Exposition mai-juin : date de remise des photos : 15 avril.

(au delà de cette date, les photos seront conservées pour l'exposition de septembre, si le concours est reconduit)

La désignation des gagnants du concours-expo photo

En fin d'année, un jury de spécialistes désignera les photos gagnantes parmi les photos qui auront été exposées au moins une fois en cours d'année.

Les jurés de la sélection finale ne peuvent pas être candidats au concours photo.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ce règlement.